

Être membre du CPS du KRTB signifie que ...

- Vous appuyez la prévention du suicide.
- Vous pouvez participer aux assemblées générales ou spéciales et voter sur les orientations possibles de l'organisme.
- Vous pouvez élire vos représentants-es au conseil d'administration.
- Vous pouvez vous présenter pour devenir membre au conseil d'administration (**pour les membres réguliers, seulement**).
- Vous serez informés-es, par courriel ou sur les réseaux sociaux, de l'horaire des activités du CPS.

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : () _____ - _____

Cellulaire : () _____ - _____

Je désire être membre du CPS du KRTB pour l'année 2024-2025

Membre régulier

Membre soutien

Ma contribution de 10,00\$ est jointe

Votre paiement peut être fait en argent comptant, par chèque libellé au nom du Centre Prévention Suicide du KRTB ou par virement Interac à l'adresse dq@cpsdukrtb.org . Un reçu pour fin d'impôts peut vous être remis pour un montant de 20\$ et plus (à titre de don). ** Veuillez noter que le montant de l'adhésion n'est pas un don.

SVP, faire parvenir votre paiement ainsi que le formulaire dûment complété au 186, rue Fraser suite 305, CP 353, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C8.

Nous vous remercions de votre appui et de votre participation.

Signature _____